

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 26

Nombre de votants : 23

Nombre de présents : 23

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE PREMIER DÉCEMBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 Novembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Nadine FRANCON, *Adjoints au Maire*

Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Sophie GAIME, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, *Conseillers Municipaux*

Absent excusé : Alexis CHAMEREAU

Absentes : Graziella ÉBELY - Vanessa MIERMON

Secrétaire de séance : Laurence DURA

Formant la majorité des membres en exercice.

RESSOURCES HUMAINES

2025-77 Présentation du plan de formation des agents de la commune

La Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction Publique territoriale rappelle l'obligation pour toute collectivité d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel articulant les objectifs et les besoins de la collectivité en termes de services rendus et ceux des agents en matière de compétences.

Par suite, la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, e, son article 164 prévoit que « le plan de formation est présenté à l'assemblée délibérante ».

Le comité social territorial, en sa séance du 25 novembre 2025 a émis un avis favorable sur les dispositions suivantes :

- I. Mise en place d'un partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le CNFPT et la collectivité pour l'année 2026
- II. Formation en intra également pour les formations obligatoires suivantes :
 - Extincteurs,
 - Evacuation des locaux
 - Sauveteurs secouristes du travail (initiale et actualisation),
 - CACES,
 - Habilitation électrique.
 - Permis transport de personnes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte de la présentation du plan de formation.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 2 décembre 2025

Le Maire,

Philippe KELLNER

